

# Cahier d'acteur N° 14

DÉBAT PUBLIC CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS D'IVRY/PARIS XIII

Mouvement National  
de Lutte pour l'Environnement



## Reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII : peut mieux faire !

Une usine de traitement des déchets fait partie intégrante de la ville. Pour employer une métaphore, elle fonctionne comme un organe épurateur de notre environnement. Lorsque les reins, organe de filtration et d'épuration du sang, souffrent d'un dysfonctionnement, les conséquences sont graves, voire mortelles. De même, nos déchets sont importants. Ne pas s'enfermer dans une logique de traitement des déchets est également primordial : intégrons une véritable politique de réduction et donc de prévention car dans un avenir proche nous devons produire et consommer autrement.

### La Prévention : Réduire, Réutiliser, Recycler

Il y a consensus sur ce thème d'après les enseignements de la réunion thématique synthétisés par la CNDP et pourtant... Presque rien n'apparaît sur ce point dans le dossier. Certes il s'agit d'un projet opérationnel d'investissement, mais le SYCTOM, établissement public administratif, est administré par un Comité Syndical. Celui-ci a en charge, entre autres, la définition de la politique du syndicat. Nous estimons donc que le projet doit intégrer une démarche de prévention.

La meilleure prévention reste de ne pas créer de déchets. Cela suppose une stratégie différente des pratiques actuelles. Il existe des initiatives de réduction<sup>1</sup>, qui sont d'ailleurs souvent menées soit dans des pays pauvres (car on ne peut pas s'y permettre le gaspillage), soit dans les pays nordiques (plus sensibles aux questions écologiques). Les industries, la distribution, l'agriculture, pourraient s'inspirer des exemples d'écologie industrielle déjà mis en place<sup>2</sup>. L'usine d'Ivry elle-même devrait être conçue en tenant compte de ce type d'expériences.

Par exemple, prévoir de l'espace pour intégrer des « ressourceries » afin de récupérer les objets après réparation (cf. exemple de Vienne présenté en réunion publique). Le déchet peut alors devenir source de croissance économique dans le cadre d'une économie sociale et solidaire adossée au recyclage et au réemploi.

1- [http://pagesperso-orange.fr/co-evolution/premieres\\_reussites\\_de\\_zeri.htm](http://pagesperso-orange.fr/co-evolution/premieres_reussites_de_zeri.htm)  
2- <http://www.ecoparc.com/ecologie-industrielle/kalundborg.php>



D'un point de vue sociétal, le recours aux circuits courts et à la vente en vrac, la disparition de produits inutiles ou jetables pourraient devenir une tendance de fond à laquelle l'industrie devra s'adapter. Dans ce contexte, les hommes et les femmes qui, conscients de leur impact écologique et soucieux de l'avenir de leurs enfants, s'engageront pour diminuer la quantité des déchets qu'ils produisent et seront ainsi des précurseurs, en adressant un signal aux acteurs économiques. Gardons-nous de l'idée que le moteur des transformations peut s'affranchir de la dynamique des choix individuels et se limiter à des options uniquement économiques et/ou technologiques.

### La collecte des déchets et le tri

La mise en place de solutions efficaces pour le tri amont des particuliers est parfois complexe mais cette complexité ne doit pas nous rebuter. Mettons en place des politiques qui ne culpabilisent ni déresponsabilisent les citoyens.

Reconnaissons qu'il subsistera des difficultés pour rendre acteur la population des centres villes et que cela implique une information continue.

C'est le rôle, à minima, des ambassadeurs du tri dont la mission doit s'étendre à des visites nombreuses aux habitants et aux commerçants des quartiers.

Notre association conduit des actions de sensibilisation le samedi « en pied d'immeubles » dans les quartiers concernés par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Elles ont permis de mettre en évidence un intérêt des populations à ces démarches environnementales, mais aussi de faire émerger la nécessité d'améliorer des aspects matériels : signalétique, accès et quantités de containers, formation des gardiens etc. Le SYCTOM doit s'engager dans ces démarches et s'impliquer dans la mise en place d'un mode de collecte qui facilite la vie des habitants. Ainsi, il existait à Ivry des bennes locales dédiées. Cette solution en enterré

est à la fois esthétique et pratique puisqu'elle minimise l'implantation des poubelles chez l'habitant.

Enfin, on constate que la Seine et la Marne traversent le bassin de collecte de l'usine et longent 6 communes sur les 13 desservies et 6 arrondissements parisiens sur les 12. Le projet prévoit l'évacuation par voie d'eau de produits traités par l'usine. Nous suggérons que ce mode de transport soit également retenu pour l'approvisionnement du site en déchets.

### La valorisation organique : méthanisation/compostage

Cette technique valorise avec plus d'efficacité le produit « *déchet ménager* » puisqu'il permet des valorisations organique (compost), et énergétique (méthane)<sup>3</sup>.

Cela peut participer à la montée en puissance d'une agriculture moins gourmande en engrais chimiques. En Île-de-France, les terres sont épuisées par une pratique agricole beaucoup trop intensive, et la production ne répond pas, pour une grande partie, aux besoins des franciliens. Par le compost les sols seront reconstitués naturellement.

C'est l'option qui a été retenue par le maître d'ouvrage. Les inconvénients de la méthanisation sont le coût et la gestion des odeurs. Ce dernier point est toutefois gérable lorsqu'il est convenablement pris en compte<sup>4</sup>, comme le démontrent les récentes réalisations à condition de se donner les moyens de cette ambition.

Pourquoi attendre 14 ans pour commencer ?

Le démarrage de l'usine de méthanisation n'est planifié qu'en 2023 et aucune action n'est envisagée dans l'intervalle. Il est déjà possible de promouvoir la mise en place de composteurs locaux. Il existe des réalisations en zone plus dense telle que dans le XII<sup>ème</sup> arrondissement<sup>5</sup>. Des installations individuelles de lombricompostage sont déjà utilisées. Il sera toujours possible si cela est jugé pertinent de transférer des composts locaux ou mieux de les utiliser dans des jardins partagés<sup>6</sup>.

3- Compostage de la matière organique description des procédés existants [http://www.compost.org/pdf/compost\\_proc\\_tech\\_fr.pdf](http://www.compost.org/pdf/compost_proc_tech_fr.pdf)

4- [http://www.mnle-g3.net/Catégorie Déchets](http://www.mnle-g3.net/Catégorie%20Déchets), article sur la méthanisation

5- <http://compostproximite.blogspot.com/>

6- <http://www.jardinons-ensemble.org/>



Les expériences de compostage réussies impliquent une bonne qualité de tri, garantie par la mise en place d'une organisation adaptée. Toutes les installations de méthanisation ont des fonctionnements différents qui dépendent de leur ancienneté, mais aussi de la nature des déchets du bassin de captage. Les enseignements à retenir sont :

- L'importance de la préparation des matières organiques à digérer.
- Le besoin d'une démarche préventive pour assurer la régularité de l'approvisionnement, anticiper les ruptures de maintenance...
- La conduite d'une méthanisation est informatisée et nécessite un personnel formé et compétent.

Ces aspects auraient mérité plus de développement de la part du maître d'ouvrage SYCTOM.

## L'incinération



Usine d'incinération de la ville de Vienne

Comme évoqué plus haut, seule la prévention permettra de réduire les quantités incinérées aussi bien que déposées en enfouissement. Pour le reste, le MNLE considère que lorsque l'inci-

neration permet une valorisation énergétique, cette solution est acceptable. Par rapport à l'enfouissement, elle se traduit par moins d'utilisation d'énergies fossiles, et moins de gaz à effet de serre. Les différentes techniques employées pour éliminer les polluants atmosphériques permettent d'obtenir des rejets de substances toxiques inférieurs aux limites des directives européennes.

Il reste à exercer une vigilance particulière au sein des CLIS, et c'est le rôle des associations, pour s'assurer de l'absence de dérapage.

Les mâchefers, dont l'emploi dans les travaux publics fait l'objet actuellement de réflexions, constituent des bons matériaux de substitution des granulats naturels. En île-de-France les besoins en matériaux sont importants : 28 % proviennent du recyclage.

L'implantation du centre Ivry/Paris XIII, localisée à proximité des habitations utilisant l'énergie calorifique produite, est rationnelle. Par contre, ne faut-il pas s'interroger sur l'occupation de l'espace et sur la capacité du projet qui concerne 1,4 M d'habitants ? Le PREDMA planifie une réduction de 50 kg/hab. en 2019 soit 70 000 tonnes. Compté à partir de 2023 l'usine a une durée de 40 ans. Cette mise en perspective nous semble importante ! À la demande des associations, un audit externe sur le calcul du gisement du centre d'Ivry/Paris XIII est en cours, nous en attendons les résultats.

Quelle est la taille la plus adaptée pour une unité d'incinération implantée dans un environnement urbain ? Si l'on regarde la nature<sup>7</sup>, on constate qu'il existe des tailles limites à un organisme donné, nous nous croyons plus efficaces et considérons naïvement que toute solution peut être agrandie. L'usine d'incinération d'Ivry est d'une capacité particulièrement importante, une réduction est déjà prévue mais en maintenant l'import de résidus depuis la Seine-Saint-Denis. Une unité ne pourrait-elle pas être mise en place dans une zone moins dense, avec une capacité plus faible et avec le même impact en termes de transport ?

Enfin, il faudrait lancer une réflexion sur le chauffage urbain alimenté par l'usine pour examiner les besoins réels des logements à chauffer, lorsque les recommandations d'économies d'énergie du « Grenelle 2 » (rénovation, meilleure isolation, régulation de température<sup>8</sup>...) seront appliquées.

7- Exemple tiré de « Croissance sans limites : Objectif zéro pollution - Croissance économique et régénération de la nature », Gunter Pauli, Editions Quintessence.

8- <http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/>



## Conclusion : pour poursuivre le projet

- Continuer l'étude en déclinant une véritable politique de prévention visant à la réduction de nos déchets par des actions concertées, coordonnées, et permanentes avec les différents acteurs (Région, Départements, Communes, SYCTOM, Éco-organismes...) et en direction des habitants qui ont la responsabilité du premier geste de tri.
- Augmenter le nombre d'ambassadeurs du tri (en complétant leurs missions) auprès des habitants des quartiers, des écoles et des commerces fortement générateurs de déchets.
- Dans ce cadre, ne pas sous-estimer l'impact des solutions de collecte des déchets dans l'efficacité du tri. Ainsi des solutions de « bonne gouvernance » sont à inventer.
- Intégrer dans le projet la récupération d'objets dans des « ressourceries » (locaux de réparation), sur l'exemple de ce qui a pu être mis en place à Vienne et en Seine-Saint-Denis.
- Réévaluer les meilleures options pour la récupération de la fraction organique de nos poubelles, et éviter le leurre d'une solution exclusivement technologique. Les solutions de compostage plus locales doivent être prises en compte ainsi que l'instauration d'une collecte sélective permettant de prévoir la fabrication d'un compost d'excellente qualité.
- Avec ces données, et les objectifs de réduction des DMA fixés par le PREDMA et le Grenelle 2 vérifier les hypothèses de dimensionnement de l'usine de traitement, en réservant l'incinération à la fraction effectivement non valorisable par une autre voie.
- Réévaluer l'intérêt de transférer, par voie d'eau, à Ivry la fraction non fermentescible des déchets du centre de Romainville en effectuant une étude de faisabilité pour des solutions alternatives.
- Concernant le chauffage urbain, lancer une réflexion spécifique sur la complémentarité apportée par les progrès de l'isolation et par le développement des énergies renouvelables dans la fourniture d'énergie provenant de l'incinération des déchets.
- Faire apparaître plus régulièrement les références aux directives européennes, au Grenelle 2, et au PREDMA.



### CONTACT